

PROJET PEDAGOGIQUE SOCIAL ET CULTUREL

I. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR INTEGRER LES MISSIONS, OBJECTIFS ET FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE IER, CHAPITRES I ET II, DU DECRET DU 7 NOVEMBRE 2013	- 1 -
A. CADRE GENERAL	- 1 -
1. <i>Rappel du cadre légal : les objectifs et missions de l'enseignement supérieur :</i>	- 1 -
2. <i>Le développement personnel et l'épanouissement de l'étudiant</i>	- 2 -
3. <i>Le développement de la citoyenneté</i>	- 3 -
4. <i>Le développement de la démarche scientifique</i>	- 3 -
II. DEFINITION DES MISSIONS DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS	- 3 -
III. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE.....	- 5 -
A. L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT	- 5 -
B. L'ENSEIGNEMENT DE TYPE LONG.....	- 6 -
C. LES CURSUS DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE	- 6 -
1. <i>Département Communication & Médias audiovisuels</i>	- 6 -
2. <i>Département Santé:</i>	- 6 -
3. <i>Département Social :</i>	- 7 -
4. <i>Département Technologies et Economie</i>	- 7 -
IV. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES	- 7 -
A. NOS MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :	- 8 -
V. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ECHEC.	- 9 -
A. SERVICE D'AIDE A LA REUSSITE (SAR)	- 9 -
B. MESURES DE PROMOTION DE LA REUSSITE AU SEIN DES FORMATIONS	- 10 -
VI. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGE OU ETRANGER -	11
A. LES RELATIONS INTERNATIONALES : INTERNATIONAL RELATION OFFICE (IRO).....	- 11 -
VII. DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES ACADEMIQUES DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE ...	- 11 -
A. LA STRUCTURE LEGALE.....	- 11 -
B. LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	- 12 -
C. DESCRIPTION DES MODES DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DE L'AUTORITE DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE	16
VIII. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTEGRER LA HELB-ILYA PRIGOGINE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL.	16
IX. DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE.	17
X. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UN DOMAINE D'ETUDES OU ENTRE LES DOMAINES D'ETUDES ORGANISE PAR LA HE.	18
XI. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR EXECUTER LE DECRET DU 30 JANVIER 2014 RELATIF A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INCLUSIF.	18

PROJET PEDAGOGIQUE SOCIAL ET CULTUREL

Le Projet pédagogique, social et culturel est le projet fondateur de toute Haute Ecole. Il en explique l'identité et précise les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs généraux et missions de l'enseignement supérieur. Ce Projet pédagogique, social et culturel contient l'esprit de la Haute Ecole Libre de Bruxelles-Ilya Prigogine (HELB-Ilya Prigogine ci-après) et peut être résumé par notre maxime « Un enseignement de proximité ouvert sur le monde ».

Dans ce document le masculin est utilisé comme neutre. L'intention du texte est toutefois clairement inclusive de genre.

I. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR INTEGRER LES MISSIONS, OBJECTIFS ET FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE IER, CHAPITRES I ET II, DU DECRET DU 7 NOVEMBRE 2013¹

A. Cadre général

1. Rappel du cadre légal : les objectifs et missions de l'enseignement supérieur :

(en annexe)

Nos Valeurs

La HELB-Ilya Prigogine s'inscrit dans le cadre d'une société ouverte, pluraliste, où l'esprit de **tolérance** est développé et où chacun agit comme citoyen responsable. Nous entendons ainsi former des futurs professionnels réfléchis, doués d'un esprit critique tout en restant ouverts à la discussion, capables de remises en question permanentes et agissant dans un souci de liberté, d'égalité et de fraternité.

Dès lors, la HELB-Ilya Prigogine entend promouvoir les valeurs de la **démocratie** et, en particulier, **l'égalité** entre tous les êtres humains. Tant les membres du personnel que les étudiants s'engagent à respecter la **liberté de conscience et d'expression** pour tous, et ce dans le respect de la Constitution, de la déclaration universelle des droits de l'Homme et des conventions internationales relatives aux droits des êtres humains tels qu'interprétés par l'Union Européenne.

La HELB-Ilya Prigogine est un Etablissement d'enseignement supérieur libre non confessionnel. Nous prévoyons, notamment en son RDE, que la neutralité soit assurée en toutes circonstances, aussi bien dans le cadre de son établissement que dans toutes les activités relatives à la fonction de l'étudiant. Cette mesure renvoie à la conception que les convictions (croyances religieuses, athéisme, agnosticisme...) relèvent du domaine privé.

Nos étudiants sont donc amenés à exercer leur liberté de mettre à l'écart lesdites convictions et ce aussi bien en ce qui concerne leur apparence, leurs propos ou leur comportement.

Nos étudiants et nos enseignants sont tenus de respecter cet engagement de neutralité exclusive car nous sommes convaincus que de neutraliser ces aspects de notre vie privée tend à garantir l'altruisme dans nos fonctions professionnelles actuelles et futures.

Nos objectifs et spécificités :

La HELB-Ilya Prigogine veille à doter ses étudiants des connaissances et méthodes leur permettant d'agir dans les perspectives susmentionnées. Les trois points suivants constituent les fondements sur lesquels s'appuie l'action pédagogique :

¹ Décret du 7-11-2013, M.B. du 18-12-2013

2. Le développement personnel et l'épanouissement de l'étudiant

Basant sa pédagogie sur la proximité, l'écoute, le dialogue et l'humanisme, la HELB-Ilya Prigogine favorise le développement et l'épanouissement de l'étudiant par :

- La promotion d'une formation multidimensionnelle et équilibrée, intégrant les dimensions culturelles et pluriculturelles ;
- L'acquisition de la confiance en soi et de l'autonomie, grâce à des stages professionnels, aux travaux des séminaires, aux travaux pratiques, aux travaux personnels, aux travaux de laboratoire et à une pédagogie de la réussite ;
- L'intégration dans des groupes à dimension humaine ;
- L'acquisition d'une formation générale performante qui, plutôt que de le rendre dépendant d'un système ou d'une technologie, veille à développer sa polyvalence, son identité professionnelle et ses facultés d'adaptation.

Le développement personnel de nos étudiants se réalise plus concrètement au travers de :

La vie sur nos campus La confrontation avec la vie professionnelle Un parcours académique personnalisé

a. Vie sur nos campus

Nos cursus sont regroupés sur des lieux stratégiques qui permettent des synergies avec les mondes professionnel et académique :

- Le campus Erasme est dédié à la Santé et au Social ;
- Le campus Reyers est dédié à la Communication et aux Médias audiovisuels ;
- Le campus de la Plaine est dédié aux Technologies et à l'économie.

Nos campus permettent aux étudiants de se rencontrer et de confronter leurs expériences de vie et de formation. Nous soutenons les initiatives étudiantes en matière de sport et de culture.

b. Confrontation avec la vie professionnelle

Le travail sur le terrain (lors des stages) et l'expérience pratique permettent à nos étudiants de se développer au niveau humain, de se rendre compte des réalités sociales et de se préparer à la vie professionnelle après la formation.

Tout au long de la formation, la contextualisation des savoirs et des dispositifs pédagogiques sont privilégiés.

c. Parcours personnalisé

Lors de son inscription, l'étudiant peut demander un programme personnalisé, répondant à ses besoins. L'étudiant peut aussi décider d'entreprendre une autre formation, au terme d'une ou plusieurs années d'étude soit pour enrichir son bagage personnel et professionnel, soit pour se réorienter.

La HELB-Ilya Prigogine favorise ces parcours personnalisés notamment par l'étude des cursus au sein d'autres Hautes Ecoles et d'Universités partenaires afin de les rendre compatibles et d'examiner toutes les possibilités qui s'offrent aux étudiants. Les rencontres entre les équipes pédagogiques les facilitent.

3. Le développement de la citoyenneté

En vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la société, la HELB-Ilya Prigogine s'engage à former des citoyens autonomes et responsables.

Sur le plan de la dimension politique, la HELB-Ilya Prigogine est le lieu où l'étudiant peut :

- Expérimenter les rouages démocratiques d'une institution. Nous incitons l'étudiant à participer activement aux différents organes de la Haute Ecole et de s'impliquer dans le système de management de la Qualité.
- Développer son sens critique et son sens des responsabilités au travers des discussions et débats envisagés dans le cadre des réunions de ces différents organes.
- Acquérir une conscience politique

La HELB-Ilya Prigogine s'engage à :

- Favoriser le développement d'une pédagogie active, où l'étudiant est acteur, impliqué et engagé dans la construction de ses apprentissages.
- Ancrer ses démarches pédagogiques dans une approche socio-constructiviste en mettant l'accent tant sur le savoir et savoir-faire que sur le savoir-être.
- Accompagner et guider l'étudiant dans la construction de son projet personnel et professionnel en mettant en œuvre de dispositifs favorisant la réflexivité et l'intégration des ressources.

4. Le développement de la démarche scientifique

La HELB-Ilya Prigogine veille à inculquer à ses étudiants, tout au long des études, la démarche visant à se forger une opinion sans préjugés en se fondant sur l'expérience, la soumission à la critique des pairs et sur le caractère temporaire des productions scientifiques, techniques, artistiques ou de tout ordre.

II. DEFINITION DES MISSIONS DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

La mission initiale de la HELB-Ilya Prigogine est pédagogique. Elle est fondée sur l'apprentissage de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Les spécialisations visent, quant à elles, l'approfondissement de la formation initiale et l'acquisition de nouvelles connaissances en vue d'élargir le champ professionnel.

L'apprentissage est favorisé par un environnement à dimension humaine. Tout au long de l'année académique, les équipes pédagogiques se réunissent. Les enseignants participent à des congrès, colloques et séminaires, prennent des contacts avec le monde professionnel, éducatif, social, économique et culturel... afin de garantir la qualité de leurs enseignements

Pour assurer la formation des étudiants et les préparer à leur rôle de citoyen responsable au sein de notre société, la HELB-Ilya Prigogine dispense un enseignement sans cesse remis en question. Elle promeut l'intégration technique, sociale, économique et culturelle des étudiants. Les stages en milieux professionnels, les rencontres, les échanges (dans le pays et à l'étranger) la participation à des séminaires, festivals, concours ou expositions, permettent une adaptation régulière de la formation aux techniques de pointe, aux nouvelles méthodes ou pratiques.

Les membres du personnel gardent à l'esprit qu'à côté de la transmission d'un savoir, ils doivent aussi transmettre un savoir-faire et un savoir-être.

A cette fin, ils sont disponibles pour aider individuellement ou collectivement l'étudiant dans sa démarche évolutive.

Les enseignants s'engagent à actualiser les savoirs qu'ils enseignent, à aider l'étudiant à développer des attitudes prospectives, et ce dans le respect du statut professionnel.

En raison de la spécificité de nos cursus et de la pédagogie de proximité que nous prônons, la HELB-Ilya Prigogine occupe une place de choix pour traduire les acquis scientifiques en termes de mise en œuvre concrète dans le cadre et au moment de l'exercice de la profession.

Il s'agit incontestablement d'un service à la société.

La HELB-Ilya Prigogine peut, par exemple, donner aux étudiants la possibilité de réaliser un travail de fin d'étude (TFE) au service d'une entreprise ou de la collectivité.

La HELB-Ilya Prigogine :

- Favorise la réflexion et l'implication de l'étudiant dans ses études, développe son autonomie, son esprit de recherche et son souci d'auto-formation continue ;
- Veille à organiser des activités relatives à la production ou à la construction de savoirs, savoir-faire et savoir-être ainsi qu'à leur intégration, leur utilisation et leur transmission ;
- Met en évidence l'importance de la pratique d'activités d'apprentissage (cours, stages, séminaires et laboratoires), notamment en privilégiant des partenariats avec les milieux professionnels.

Ces objectifs supposent que notre démarche de formation pédagogique soit professionnelle, technique, scientifique, mais également humaine et sociale.

Les missions étendues sont la recherche appliquée, la formation continue, et les relations internationales.

Ces missions peuvent s'inscrire dans des projets correspondant aux champs d'activités de la HELB-Ilya Prigogine et peuvent être commandités par des acteurs privés et/ou publics.

a. La formation continue : CREA

La formation continue contribue activement au développement des missions étendues qui sont confiées par décret aux Hautes Ecoles en organisant :

- Des programmes de formation continue tant pour les professionnels que pour les enseignants ;
- Des formations visant notamment à renforcer les dimensions pluridisciplinaires de nos formations qui permettent aux professionnels de se spécialiser et à un large public de s'ouvrir de nouveaux horizons ;
- Des formations au sein d'institutions, d'associations... ajustées aux besoins particuliers formulés par celles-ci.

En tant qu'opérateur de formation, CREA développe une offre de formations dans le secteur marchand et non-marchand.

CREA collabore avec l'unité des Relations Internationales (IRO) pour des actions de formation continue se déroulant dans le cadre d'un projet international.

CREA collabore avec les Directions de département et les instances pédagogiques (Service d'aide à la Réussite (SAR), cellule d'appui pédagogique (CAP), Conseil pédagogique) pour organiser des formations qui soutiennent le développement des compétences pédagogiques des enseignants.

b. La Recherche appliquée : Unité de Recherche (UDR)

L'Unité de Recherche contribue aux missions étendues en développant la recherche appliquée sous toutes ses formes, notamment en :

- Développant des activités de recherche dans et entre les départements/cursus. L'UDR réunit tous les enseignants intéressés par la recherche et suscite les collaborations avec des organismes extérieurs ;
- Répondant aux appels d'offre extérieurs. L'UDR fournit les informations à la communauté, en la mettant au courant des projets ou des appels d'offres au niveau belge, européen... dans tous les domaines et aide les enseignants intéressés à répondre aux appels d'offre ;

En aidant à la publication (personnelle ou collective) des enseignants tant au niveau de la rédaction que de la diffusion.

La transversalité reste un souci permanent de l'UDR.

Ces missions sous-entendent également la recherche de moyens financiers (fonds publics ou privés, coproduction, mécénat, fondations...) afin de soutenir la recherche ainsi que le développement de la visibilité de la HELB-Ilya Prigogine au travers de publications et l'organisation de colloques, congrès, journées d'études.

c. Les relations internationales : International Relations Office (IRO)

La réalisation des différentes missions de la HELB-Ilya Prigogine suppose mobilité et disponibilité des membres du personnel et des étudiants. (voir Chapitre VI)

III. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE.

A. L'enseignement de type court

Il « associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis »²

Répondant en Haute Ecole au cadre européen de certification de niveau 6, l'enseignement supérieur de type court est dispensé en un seul cycle comptant au moins trois années d'études et au plus quatre années d'études³. Les études supérieures de type court peuvent conduire à l'obtention d'un diplôme de spécialisation⁴ (bachelier)⁵

L'objectif primordial d'un enseignement supérieur de type court est de former, à un haut niveau, des professionnels capables à la fois d'exercer au mieux leur futur métier et de mener en permanence une réflexion sur leurs propres pratiques et démarches.

Les activités de recherche menées dans l'enseignement supérieur de type court sont liées aux missions et aux modes de financement de ce type d'enseignement. Ainsi, la recherche part d'une problématique de terrain, sur laquelle elle est directement ancrée. Elle suscite des démarches de résolution de problèmes et développe des attitudes de questionnement, des capacités d'observation, d'analyse de composants, de description contextualisée, de réflexion critique.

Elle stimule l'utilisation de modèles théoriques et le développement de dispositifs innovants. La publication et la diffusion des résultats sont encouragées afin que ceux-ci soient connus, reconnus valides et fiables, et intégrés dans la pratique et l'enseignement. (CEF - Conseil du 16 mai 1997)⁶

Les stages en milieu professionnel ou la pratique en laboratoire constituent des éléments essentiels du programme. Ils s'appuient sur une formation générale et des références théoriques adéquates et spécifiques.

Les études supérieures de type court sont sanctionnées par le grade de « Bachelier » professionnalisant.

² Décret Comm.fr. du 7-11-2013, op.cit., art.4

³ Décret du 7-11-2013,op.cit. art.69

⁴ Décret Comm. fr. du 05-08-95 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, M.B.01-09-95, art. 16

⁵ Décret Comm.fr. du 7-11-2013, idem, art.72

⁶ Les objectifs de l'enseignement supérieur et des pistes pour favoriser leur mise en pratique – Avis n°44 du Conseil de l'Education et de la Formation - Conseil du 16 mai 1997, <http://www.cfwb.be/cef/fram001.htm>

B. L'enseignement de type long

Les études supérieures de type long de premier cycle sont sanctionnées par le grade de « Bachelier » de transition et celles de type long de deuxième cycle par le grade de « Master ». Elles répondent au cadre européen de certification de niveau 7

« L'enseignement supérieur de type long procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie »⁷

L'enseignement supérieur de type long dispensé au sein de la HELB-Ilya Prigogine participe à une double référence :

- Celle qui entend proposer une alternative pédagogique à la formation spécifiquement universitaire, et donc, qui convient mieux à un public d'étudiants motivés par les applications (ou projections) et plus à l'aise dans une démarche inductive ;
- Celle qui permet un encadrement optimal mettant en œuvre une pédagogie de proximité.

Dans ce contexte, nous privilégions une approche inductive qui parcourt plusieurs fois la boucle : hypothèse - expérimentation - collecte et analyse des résultats - discussion en lien avec les concepts - conclusions relatives (applications et projets).

Les activités de recherche menées dans l'enseignement supérieur de type long sont liées aux missions et au mode de financement de ce type d'enseignement. Ainsi, dans le type long, la recherche est centrée principalement sur les applications et les projets à finalités plus immédiatement tournées vers le milieu professionnel. Elle exploite au mieux les connaissances de la recherche fondamentale développée dans les universités et dresse la route, toujours exigeante, de sa mise en pratique. Les étudiants du type long doivent être capables de déceler les applications importantes de cette recherche fondamentale et d'en tenir compte dans leurs activités professionnelles.

La recherche appliquée est axée sur l'élaboration et le développement de méthodes permettant de satisfaire les besoins d'innovation attendus de l'environnement socio-économique.

L'enseignement de type long se préoccupe ainsi des applications et des progrès de celles-ci sans se désintéresser des bases théoriques qui les soutiennent.

Aussi, la formation doit constamment répondre à une double exigence : être opérationnelle et proche du concret d'une part, être scientifique, rigoureuse et conceptuelle d'autre part, pour permettre de dépasser le présent et s'inscrire dans le devenir.

C. Les cursus de la HELB-Ilya Prigogine

La HELB-Ilya Prigogine comprend 4 départements, qui eux-mêmes comprennent plusieurs cursus et orientations :

1. Département Communication & Médias audiovisuels :

- 1) Bachelier en Relations publiques
- 2) Bachelier en Techniques de l'Image, orientation Techniques de la Cinématographie
- 3) Bachelier en Techniques de l'Image, orientation Techniques de la Photographie

2. Département Santé :

- 1) Bachelier en Sage-Femme
- 2) Bachelier en Infirmier responsable de soins généraux
- 3) Bachelier en Ergothérapie en co-diplômation avec la HE2B
- 4) Bachelier en Podologie-Podothérapie

⁷ Décret du 7-11-2013, ibidem, art 4

- 5) Bachelier en Hygiéniste bucco-dentaire en co-organisation avec la HE Vinci et l'ULB
- 6) Bachelier en Orthoptie en co-diplomation avec la HE Vinci, l'IIP et en co-organisation avec l'ULB
- 7) Master en Kinésithérapie
- 8) Master en Sciences infirmières en co-diplomation avec la HEFF, HE Vinci, EPHEC, ULB et UCL
- 9) Bachelier technologique en imagerie médicale, en co-diplomation avec l'IIP
- 10) Spécialisations :
 - Réservées aux titulaires du grade de Bachelier – Infirmier responsable de soins généraux :
 - Pédiatrie et Néonatalogie,
 - Santé Communautaire,
 - Soins Intensifs et Aide médicale Urgente,
 - Oncologie
 - Interdisciplinaires en :
 - Art Thérapie,
 - Gériatrie et Psycho-Gériatrie en co-organisation avec les HE2B (qui détient l'habilitation) et F. Ferrer,
 - Spécialisation cadre de santé en co-organisation avec l'EPFC (qui détient l'habilitation),

3. Département Social :

- 1) Bachelier-Assistant(e) social(e)
- 2) Bachelier en Ecologie sociale
- 3) Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant en co-diplomation avec HE2B, HEFF et HEIdB

4. Département Technologies et Economie :

- 1) Bachelier en Electronique, orientation Electronique appliquée en co-diplômation avec la HEFF Bachelier en Informatique orientation développement d'applications
- 2) Master en Cybersécurité en co-diplomation avec l'ULB), UCL, UNamur, HE2B, ERM
- 3) Master en alternance en Facility Management en co-diplomation avec la HEFF
- 4) Master en Gestion Globale du Numérique (non organisé actuellement)

IV. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES

« La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes parce que pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être. »

Henri Poincaré

La HELB-Ilya Prigogine fait partie du réseau de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se déclare libre et de caractère non confessionnel.

Le fait que notre Haute Ecole se déclare "libre" renvoie non seulement au fait qu'elle n'est pas organisée par une autorité publique, même si elle est reconnue par la Communauté française, mais aussi à son attachement aux principes du libre-examen. C'est en ce sens et pour des raisons historiques que la HELB-I. Prigogine est adossée à l'ULB depuis 2018.

La HELB-Ilya Prigogine fonctionne grâce aux subventions versées par la Communauté française.

Nous fondons ainsi notre enseignement et l'ensemble de nos activités sur la plus grande objectivité possible. La recherche et la réflexion sont menées avec une constante honnêteté intellectuelle, en rejetant tout recours explicatif à des dogmes, à l'argument d'autorité ou à l'irrationnel et en se basant uniquement sur des faits.

L'esprit de tolérance est développé au sein de la HELB-Ilya Prigogine : chacun agit en citoyen responsable dans une société pluraliste.

Les activités (culturelles, sociales, folkloriques...) organisées à l'initiative des étudiants s'inscrivent dans la même philosophie de rigueur et de tolérance.

Une attention toute particulière est accordée au respect des règles déontologiques.

Le caractère libre de notre Haute Ecole se traduit aussi dans les faits par une indépendance totale par rapport au monde politique. Ceci nous permet de nous centrer sur l'enseignement, et sur l'enseignement uniquement. En dehors des contraintes financières, les seules contraintes existantes sont d'ordre pédagogique.

A. Nos moyens et méthodes pédagogiques :

- 1) Veillent à développer, dans toutes les disciplines :
 - La souplesse et ouverture d'esprit,
 - L'adaptabilité,
 - La créativité et recherche personnelle,
 - La rigueur,
 - Le sens social.
- 2) Développent une pédagogie vivante, dans laquelle les relations entre enseignants et étudiants s'établissent sur un mode adulte, dans le respect des uns et des autres et dans une confiance réciproque.

Nous considérons que notre mission doit être prise en charge solidairement par tous les membres du personnel - enseignants, administratifs ainsi que par les membres du Pouvoir Organisateur. La Helb Ilya Prigogine refuse tout clivage dans le travail entre ces différents groupes.

- 3) Veillent à personnaliser l'enseignement par la création de groupes à taille humaine respectant la spécificité de chaque cursus.
- 4) Favorisent, par les stages et par la pratique précoce et intensive de la discipline choisie, la découverte du milieu professionnel et l'intégration à ce milieu.
- 5) Intègrent des professionnels, des experts, favorisent le contact des enseignants avec le monde socio-économique.
- 6) Permettent à la HELB-Ilya Prigogine de maintenir, voire de développer, là où elle le juge opportun, l'accès aux études pour les étudiants engagés dans la vie socio-économique par exemple, grâce à l'horaire décalé.
- 7) Veillent à développer la réflexion personnelle, l'esprit critique, l'application à la réalité et la culture générale non seulement au travers des activités d'apprentissage mais aussi par l'utilisation active des outils documentaires internes et externes.
- 8) Favorisent la formation continue de toutes les catégories du personnel grâce à la participation à de nombreux événements (colloques, séminaires, conférences...).
- 9) Favorisent la formation pédagogique des enseignants grâce à l'organisation de séminaires et journées pédagogiques ou thématiques en lien avec la pédagogie, en vue de porter un regard réflexif sur sa pratique enseignante et ainsi l'améliorer.

Les membres du personnel souscriront à une déclaration d'adhésion au caractère de la HELB-Ilya Prigogine. L'inscription des étudiants emporte de facto l'adhésion au présent PPSC.

V. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC.

A. Service d'Aide à la Réussite (SAR)

Conformément au décret du 18 juillet 2008 et du 07 novembre 2013, la HELB-Ilya Prigogine met en œuvre un ensemble de dispositifs pédagogiques d'« aide à la réussite » visant à favoriser la réussite de l'étudiant inscrit en première année. Les objectifs sont les suivants :

- S'approprier un nouvel espace de vie ;
- Se familiariser avec de nouvelles méthodes de travail ;
- Apprivoiser des situations d'apprentissage et d'évaluation spécifiques à l'enseignement supérieur ;
- Aider l'étudiant à prendre conscience qu'il est acteur de sa réussite et de son projet de vie.

Dans ce cadre, les différents dispositifs proposés au sein de la HELB-Ilya Prigogine aident concrètement l'étudiant à :

a. Choisir ses études

La HELB-Ilya Prigogine organise des cours ouverts destinés aux élèves du secondaire afin qu'ils puissent confronter leur perception à une expérience de terrain. Des séances de présentation des formations sont également dispensées dans plusieurs écoles secondaires.

La HELB-Ilya Prigogine est présente lors des salons de l'étudiant. Elle organise également des journées portes ouvertes afin de présenter ses formations. Des enseignants, acteurs de terrain, sont présents lors de ces activités pour échanger avec les futurs étudiants et les conseiller dans leur orientation.

En cas de remise en doute du choix initial de formation, l'étudiant est informé, via le service d'aide à la réussite (SAR), des possibilités de réorientation qui s'offrent à lui. Des entretiens avec les membres du personnel du SAR sont ainsi spécifiquement organisés dans chaque département.

b. S'approprier un nouvel environnement et des nouveaux contenus

Certains départements de la HELB-Ilya Prigogine organisent, en début d'année académique, des journées d'immersion. Différentes activités et ateliers (méthodologie du travail, gestion du temps) y sont proposés. Le but est de permettre à l'étudiant de prendre ses repères sur son campus, dans son cursus, mais aussi de pouvoir se familiariser avec de nouvelles méthodes de travail.

Une semaine SAVE (Services Accompagnement à la Vie des Etudiants) est organisée en début d'année académique. Lors de celle-ci, une présentation des services est organisée sur les différents campus. Ces journées permettent d'accroître la visibilité des services accessibles aux étudiants et de favoriser les prises de contact avec les étudiants.

Des activités de remédiation sont proposées tout au long de l'année. Elles permettent à l'étudiant de s'approprier davantage les contenus par le biais d'exercices pratiques, d'illustrations, d'explications complémentaires ou de reformulations.

Des ateliers de méthodologie du travail sont également programmés tout au long de l'année, dans les différents départements.

Une analyse réflexive des résultats de l'évaluation de janvier est menée par le SAR. En cas d'échec, l'étudiant est amené à évaluer sa méthodologie de travail, participer à des activités du SAR, sonder ses motivations et mis au besoin en contact avec d'autres services internes (conseil social) ou externe (accompagnement psychologique).

c. Préparer ses évaluations :

Des examens blancs sont planifiés. Ils permettent à l'étudiant de vivre une première expérience d'évaluation dans l'enseignement supérieur, de s'auto-évaluer et de réajuster sa méthode de travail si nécessaire.

Des ateliers de préparation aux examens sont organisés afin de permettre à l'étudiant de se préparer le mieux possible tant physiquement que mentalement aux deux sessions d'examens (janvier et juin).

Des blocus assistés sont organisés sur les différents campus. Ils permettent aux étudiants de travailler dans un environnement calme. Des activités de tutorat par les pairs, des activités sportives et de bien-être sont également prévues.

La HELB-Ilya Prigogine a pour objectif d'aider tous les étudiants dans leur parcours académique, en ce compris des étudiants bénéficiant de statut de sportifs de haut niveau, d'artistes ou d'entrepreneurs en fonction des textes qui leur sont propres et les étudiants en situation de handicap (voir Chapitre XI)

B. Mesures de promotion de la réussite au sein des formations

Outre les mesures proposées dans le cadre de la première année du Bachelier, et selon les activités d'apprentissage, la HELB-Ilya Prigogine met en œuvre une série d'initiatives parmi les mesures suivantes:

- Définition des objectifs, méthodes et critères d'évaluation pour chaque unité d'enseignement,
- Apprentissage d'une méthode de travail et de gestion du temps,
- Unité d'enseignement de propédeutique ou de remédiation,
- Parrainage entre étudiants et/ou par des enseignants,
- Travaux de groupe,
- Mise à disposition de laboratoires et de centres de documentation où un service personnalisé et un soutien pédagogique sont assurés,
- Maintien de groupes respectant une taille raisonnable du nombre d'étudiants, selon les types d'unité d'enseignement, l'encadrement, l'équipement et les locaux disponibles.

L'allègement des années d'études est un outil important de lutte contre l'échec scolaire. Lors de son inscription, l'étudiant est reçu personnellement et, en fonction des circonstances professionnelles ou familiales qui lui sont propres, les possibilités d'allègement sont examinées afin d'adapter le rythme académique aux obligations personnelles de l'étudiant.

La HELB-Ilya Prigogine met en place différentes méthodes d'évaluation, en phase avec les spécificités de chaque unité d'enseignement :

- Évaluation continue et/ou ponctuelle durant l'année (évaluations formative et sommative)
- Auto-évaluation formative ;
- Examens par quadrimestre ;
- Examens en septembre (seconde session) ;
- Rapports de fin du stage ;
- Travail de fin d'étude avec défense devant un jury composé de professeurs et de membres extérieurs.

Pour rappel, les décisions des jurys d'examens obéissent aux règles de fonctionnement précisées par le règlement des études (RDE).

VI. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGE OU ETRANGER

A. Les relations internationales : International Relation Office (IRO)

La mobilité comprend toute action entreprise par un étudiant, un enseignant ou un membre du personnel pour parfaire sa formation, ou une partie de celle-ci, hors du cadre de l'institution dans laquelle il étudie ou travaille. Elle entend aussi bien la mobilité « sortante » (de la Haute Ecole vers un organisme d'accueil) que la mobilité « entrante » (étudiants et enseignants d'institutions partenaires venant effectuer une partie de leur formation à la Haute Ecole). Elle constitue un des piliers de la politique d'ouverture de la HELB-Ilya Prigogine sur le monde.

a. Les missions de l'IRO sont :

- D'initier ou développer des projets en matière d'échanges internationaux tant pour les étudiants que pour les enseignants ou le personnel administratif à l'intérieur de l'Europe (Erasmus +) ou hors Europe;
- De pérenniser les projets actuels, créer de nouveaux partenariats et centraliser les informations ;
- De collaborer à des projets de coopération au développement, avec des ONG ou des ASBL ;
- D'organiser une séance d'information générale sur les mobilités académiques et stages à l'étranger lors du premier quadrimestre de chaque année académique pour chacun des cursus de la HELB-Ilya Prigogine. Les informations sont disponibles sur le site de la HE dans l'onglet international.

Chaque département développe des actions visant à favoriser cette mobilité.

VII. DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES ACADEMIQUES DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE

A. La structure légale

La HELB-Ilya Prigogine est un établissement d'enseignement supérieur libre non confessionnel reconnu (article 11, 15°) et soumis au Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et le décret du 21 février 2019 (MB 14 mars 2019).

Son pouvoir organisateur est l'ASBL-Ilya Prigogine qui est également celui d'un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale : l'IIP

Le Pouvoir organisateur est la personne morale qui assume la responsabilité de l'enseignement dispensé au sein de la HELB-Ilya Prigogine. A ce titre, le Pouvoir organisateur décide de la philosophie et des grandes orientations de l'enseignement dispensé. Le Pouvoir organisateur définit le budget et approuve les comptes. C'est aussi le Pouvoir organisateur qui est l'employeur du personnel.

Le Conseil d'Administration de la HELB-Ilya Prigogine exerce tous les pouvoirs attribués au Pouvoir organisateur.

Les organes existants au niveau du Pouvoir organisateur sont ceux imposés par le droit des A.S.B.L. et le droit social : une Assemblée générale, un Conseil d'administration, un Conseil d'Entreprise et un Comité pour la Prévention et la Protection au travail.

Au second niveau, il existe un Collège de direction (composé de la direction-présidence et des directions de département), des conseils et un organe :

- Organe de gestion ;
- Conseil pédagogique ;
- Conseils de département (un par département) ;
- Conseil social
- Conseil des Etudiants.

Ces différents organes permettent d'assurer la démocratie participative.

Pour chaque conseil, les représentants sont élus démocratiquement. L'Organe de gestion, le Conseil pédagogique, le Conseil social, et les Conseils des départements (Santé, Social, Technologies et Economie, Communication et Médias audiovisuels) tiennent compte de la représentativité des différents acteurs au sein des différents départements.

Les représentants des étudiants sont désignés au sein du Conseil des Etudiants de façon à assurer la représentation, dans la mesure du possible, de tous les départements.

B. La structure organisationnelle

La direction-présidence assure la direction de l'ensemble de la HELB-Ilya Prigogine. A ce titre, elle met en œuvre la gestion stratégique, contrôle l'activité et représente la HELB-Ilya Prigogine dans les organes d'avis et de représentation de l'enseignement supérieur. Elle a l'autorité administrative des directeurs de département, du coordinateur de la qualité, des responsables de l'IRO, du CREA, de l'UDR, du service des assistantes sociales et de la Bibliothèque. La direction-présidence préside le Collège de direction, l'Organe de gestion et le Conseil pédagogique. La direction-présidence est membre du Comité de Direction et assiste au conseil d'administration de l'ASBL-Ilya Prigogine avec voix consultative. La direction-présidence est nommée par le conseil d'administration suivant la procédure fixée par les décrets et arrêtés.

La direction d'administration : soutient le travail de la Direction-présidence et coordonne les activités des services de l'administration centrale pour lesquels elle a l'autorité. Elle assure le suivi et/ou la mise en place des procédures, prépare le contenu des réunions des organes de la HE.

La direction de département est responsable du bon fonctionnement du département du point de vue pédagogique, administratif et budgétaire. Ceci implique notamment l'organisation générale de l'enseignement, l'évaluation permanente du travail pédagogique, la circulation de l'information, la gestion des ressources humaines du département, l'accueil des étudiants, la gestion des besoins en matériel et l'organisation des locaux du département, les propositions budgétaires et la surveillance de l'exécution du budget. La direction de département est l'intermédiaire entre la direction-présidence, le Collège de direction et les membres du personnel affectés au département. Elle est membre du Collège de direction et du Comité de direction.

La direction-adjointe a pour mission d'épauler la direction du/des département-s. Elle organise le travail et facilite la vie quotidienne des cursus sous sa responsabilité. Elle est le lien entre les différents acteurs (étudiants – enseignants – administratifs). Elle est également le référent avec les autres acteurs impliqués dans les lieux de la vie institutionnelle tant au niveau de la Haute Ecole que des milieux professionnels. Elle n'est pas membre de plein droit du Collège de direction, ni du Comité de direction mais peut y être invitée (permanent le cas échéant).

Le Collège de direction a pour mission d'assurer la concertation permanente entre les diverses directions et les activités de la HELB-Ilya Prigogine. Présidé par la direction-présidence, il est composé de toutes les directions de département.

Le secrétariat de département comprend le personnel administratif placé sous l'autorité de la direction de département. Il a pour mission de gérer les relations avec les étudiants et d'assurer les secrétariats des cursus et des spécialisations.

Les coordinateurs contribuent à assurer la qualité et la spécificité de divers aspects de l'enseignement.

Les enseignants sont les acteurs des principales missions de la HELB-Ilya Prigogine. Leur mission est définie par les lois, décrets, arrêtés et directives sur l'enseignement supérieur. Nonobstant leur liberté académique, les enseignants assumeront leur mission en conformité avec le projet pédagogique de la HELB-Ilya Prigogine, le référentiel de compétences de leur cursus, le Règlement Général des Etudes et les valeurs définies au titre II.

Un **conseil de cursus** facultatif réunit régulièrement, à l'initiative de la Direction de département, le coordinateur, des représentants des enseignants, des étudiants (un par bloc d'étude) et le secrétariat.

La coordination qualité institutionnel, placée sous l'autorité administrative de la direction-présidence, a pour mission d'implémenter et d'évaluer la démarche qualité et ses processus au sein de la HELB-Ilya Prigogine.

Le service d'aide à la réussite (SAR) coordonne les actions d'aide à la réussite des étudiants en liaison avec l'enseignement secondaire.

La cellule d'appui pédagogique (CAP) regroupe des membres du personnel de tous les départements. Son objectif est le développement des pratiques pédagogiques innovantes au sein de la HE ainsi que la formation des enseignants.

Le référent CAPAES accompagne les enseignants dans leur formation au CAPAES ainsi que dans leurs premières années d'enseignement. Il propose également des journées thématiques annuelles en lien avec la pédagogie afin d'outiller les enseignants au niveau de leur(s) dispositif(s) de formation et/ou d'évaluation.

La personne contact genre (PCG) a pour mission d'accompagner la HE dans le développement de sa « politique de genre » en informant, sensibilisant et développant un réseau intra et inter-institutionnel autour de la question du genre. Son champ d'activité s'étend à toutes les personnes impliquées dans la vie de la haute école : la communauté enseignante et étudiante mais aussi l'administration, le service technique, la recherche.

Le référent HET (Haute Ecole en Transition) soutient l'action environnementale au sein de l'école et met en place le Plan de Transition. Il est chargé de:

- Poursuivre l'inventaire des impacts environnementaux de la HE, ce qui inclura : la collecte de données énergétiques des bâtiments, la mise en place d'une enquête mobilité et le monitoring des quantités de déchets collectées sur nos campus.
- Traduire cet inventaire en diagnostic, à confronter aux parties prenantes (étudiants, personnel, experts,...), puis les transcrire en feuille de route.
- Poursuivre les actions prises au sein du Comité HET, ce qui inclura : l'amélioration du tri des déchets, la communication interne autour de l'environnement, le suivi des infrastructures dédiées aux cyclistes, ...
- S'informer des problématiques environnementales, énergétiques et de mobilité à travers le monde,

L'Organe de gestion de la HELB-Ilya Prigogine est en charge de la gestion globale de la Haute Ecole et, à cette fin, fait toute proposition utile au CA de l'ASBL-Ilya Prigogine. Il fixe le Règlement Général des Etudes, le Règlement d'Ordre Intérieur et les programmes des cours, sur proposition du Collège de direction après avis du Conseil pédagogique. Il valide le budget et les comptes et les propose au CA. L'Organe de gestion élabore le projet pédagogique, social et culturel et le propose au Conseil d'Administration avec les moyens à y affecter.

L'Organe de gestion est l'instance habilitée par le pouvoir organisateur à exercer les prérogatives des autorités académiques à l'exception de celles conférées par les articles 19, al 2 et 24 §1, al 3 du Décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles. Il pilote l'enseignement et la recherche. En outre, il propose au Conseil d'administration : la création des départements, la composition du Collège de direction et le profil de fonctions de ses membres, le nombre des directions-adjointes, la nomination de celles-ci et les modalités d'élection de la direction-présidence et des directions de département.

Il consulte le Conseil Social et le Conseil Pédagogique sur toute question relevant de leurs compétences respectives.

Le Conseil pédagogique est une instance d'avis sur toutes les matières pédagogiques, notamment sur le sur le Règlement d'Ordre Intérieur et le Règlement Des Etudes, sur l'harmonisation de la pédagogie au sein de la Haute Ecole, sur l'utilisation des moyens pédagogiques et les propositions d'achats de matériel pédagogique, sur l'affectation des ressources humaines, sur les conventions de nature pédagogique avec des partenaires extérieurs.

Toute modification du projet pédagogique, social et culturel introduite par les autorités académiques de la Haute Ecole est soumise à l'avis du Conseil pédagogique.

Le Conseil Social gère les subsides d'aide sociale alloués par la Fédération Wallonie Bruxelles. Il élabore la politique sociale de la Haute Ecole. Il remet des avis sur toutes les questions relatives aux conditions matérielles et sociales des étudiants et s'assure du respect de la déontologie dans l'attribution de l'aide sociale.

Le Conseil des étudiants est l'organe représentatif des étudiants au sein de la HELB-Ilya Prigogine. A ce titre, il propose les membres étudiants qui siègent au sein des organes de la Haute Ecole, il stimule la participation active des étudiants à la vie de la Haute Ecole, assure la circulation de l'information et peut émettre avis et propositions vers les organes de la Haute Ecole pour tout ce qui concerne la vie étudiante et l'enseignement. Constitué sous forme d'ASBL, il est autonome. Les moyens nécessaires à son fonctionnement sont fournis par la Haute Ecole. La comptabilité du Conseil des Etudiants est transmise pour information au Conseil Social et est contrôlée par le Commissaire du gouvernement.

Le Conseil de département est une instance d'avis concernant les questions relatives à la pédagogie du département. Il est composé d'un représentant du pouvoir organisateur, de représentants du personnel et des étudiants. Ses compétences portent notamment sur l'élaboration ou la modification du Règlement d'Ordre Intérieur, la modification ou l'élaboration des programmes d'études, la création ou l'ouverture d'un nouveau cursus, les grilles-horaires, l'examen des propositions budgétaires, le profil du personnel à recruter.

Conformément au règlement disciplinaire et aux procédures de recours telles que définies dans le règlement des études de la Haute Ecole, le Conseil de département remet un avis au Collège de direction quant aux sanctions disciplinaires à prononcer à charge des étudiants.

Rappel de la composition des organes de la HELB-Ilya Prigogine :

Organes Communs de la HELB-I. Prigogine

Collège de Direction

- 1 Direction-Présidence
- 3 Directions de département

Organe de gestion

- 3 étudiants : 1 pour le département Santé, 1 pour le département Social et 1 pour les départements Technologies et Economie et Communication et Médias audiovisuels
- 4 membres du personnel : 1 pour les personnels hors enseignement, 1 pour le département Santé, 1 pour le département Social et 1 pour les départements Technologies et Economie et Communication et Médias audiovisuels.
- 8 délégués du PO : dont le Directeur-Président et les trois directions de département

Conseil pédagogique

- La direction-présidence qui le préside et les 3 directions de département.
- 4 représentants des membres du personnel : un par département
- 4 représentants des étudiants : un par département

Conseil social

- La direction-présidence qui le préside et les 3 directions de département.
- 8 représentants des étudiants : deux par département.
- 4 représentants des membres du personnel : un par département

Représentation des étudiants

Conseil des Etudiants

Membres élus par les étudiants de la HELB-I. Prigogine

Organes spécifiques du département

Conseil de département Santé

- La direction du département qui préside ;
- La direction adjointe du département, le cas échéant ;
- La direction-présidence ;
- Un représentant du pouvoir organisateur ;
- Quatre représentants des membres du personnel ;
- Quatre représentants étudiants.

Conseil de département Social

- La direction du département qui préside ;
- La direction adjointe du département*, le cas échéant ;
- La direction-présidence ;
- Un représentant du pouvoir organisateur ;
- Deux représentants des membres du personnel ;
- Deux représentants étudiants.

Conseil de département Communication et Médias audiovisuels

- La direction du département qui préside ;
- La direction adjointe du département*, le cas échéant ;
- La direction-présidence ;
- Un représentant du pouvoir organisateur ;
- Trois représentants des membres du personnel ;
- Trois représentants étudiants.

Conseil de département Technologies et économie

- La direction du département qui préside
- La direction adjointe du département*, le cas échéant ;
- La direction-présidence ;
- Un représentant du pouvoir organisateur
- Deux représentants des membres du personnel ;
- Deux représentants étudiants.

C. Description des modes de circulation de l'information relative notamment aux décisions de l'autorité de la HELB-Ilya Prigogine

La communication interne sera effectuée par les moyens classiques, de manière claire, accessible et visible par tous.

Il peut s'agir d'informations ponctuelles, d'informations courantes, d'informations générales structurelles ou organiques. Selon la nature et l'importance de l'information, elle pourra être communiquée par voie d'affichage, via le journal interne, par e-mail ou via le site internet, et via des réunions d'information direction/enseignants, personnels auxiliaires d'éducation, personnels administratifs, étudiants.

Les modalités d'organisation de la circulation de l'information, relatives notamment aux décisions des différents conseils et organes, prennent en compte la dispersion géographique des implantations. La communication au sein d'une entité aussi large que la Haute Ecole est un vecteur indispensable de son bon fonctionnement. Pour ce faire, la Haute Ecole s'efforce de développer et d'améliorer la communication entre tous les acteurs. Dans cette optique, une communication large, tant verticale qu'horizontale, est assurée par de nombreux moyens (affichage et transmission par les valves à l'attention du personnel et des étudiants, valves virtuelles, journal interne à l'attention des membres du personnel, emails, réunions d'information direction/enseignants, personnels auxiliaires d'éducation, personnels administratifs, étudiants).

Le Conseil des étudiants participe au relais de l'information auprès de tous les étudiants de la HELB-Ilya Prigogine.

La HELB-Ilya Prigogine met à la disposition des étudiants et enseignants une plateforme pédagogique. Les équipes pédagogiques se penchent régulièrement sur la pertinence des outils pédagogiques proposés et les réajustent si besoin en est. La plateforme constitue un élément important de l'interaction entre les formateurs et les étudiants tant par sa proposition de dispositifs d'apprentissage variés que par la communication d'informations propres au fonctionnement de chaque cursus.

VIII. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTEGRER LA HELB-ILYA PRIGOGINE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL.

Depuis 2018,

- 1) La HELB-Ilya Prigogine s'engage à rendre la Haute Ecole hospitalière. Elle y travaille selon trois axes qui mobilisent toutes les parties prenantes :
 - Administratif : en facilitant l'accès aux études pour les personnes exilées et en formant son personnel en charge des inscriptions.
 - Accompagnement : en mettant en place les moyens pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes.
 - Sensibilisation : en mettant en place des actions afin de sensibiliser la communauté étudiante et enseignante à la problématique des migrations et des personnes exilées.
- 2) Développement durable : la HELB-Ilya Prigogine s'est engagée dans une politique de développement durable. Un groupe « Haute Ecole en transition », dont l'objectif est de définir et d'animer la démarche développement durable de la HELB-Ilya Prigogine, a été créé. Il propose une démarche transversale, qui englobe l'ensemble des départements et des services de la HE, et sur le long terme.

IX. DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HELB-ILYA PRIGOGINE.

L'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur constitue un des fondements qui caractérisent la HELB-Ilya Prigogine. La démarche qualité est une posture institutionnelle à laquelle la HE est fondamentalement attachée tant au niveau de l'institution en général que pour les cursus, les départements, les structures d'appui et les services centraux. Ce processus s'inscrit dans un contexte européen et s'appuie sur les Références et Lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG).

En conformité avec le Décret du 14 novembre 2002⁸ et le Décret du 31 mars 2004⁹, la HELB-Ilya Prigogine s'est dotée d'une structure dédiée à la qualité institutionnelle dont l'objectif est de :

- Développer une culture qualité commune ;
- Mener une politique d'amélioration continue ;
- Elaborer un plan stratégique transversal et une brochure « assurance qualité » ;
- Suivre la qualité des cursus, des missions et des services offerts par la HE ;
- Accompagner les différents cursus lors des évaluations programmées par l'AEQES ;
- Créer des outils d'aide au pilotage tant institutionnel que programmatique ;
- Représenter la HELB-Ilya Prigogine à l'extérieur et dans les différentes instances officielles.

Afin de mobiliser et optimiser les dynamiques mises en place à tous les niveaux de la HELB-Ilya Prigogine, les différents acteurs entretiennent des échanges au sein d'une Commission Générale Qualité (intégrée dans le Conseil pédagogique) et de Commissions Qualité Sectorielles. Ces acteurs sont :

- Les membres des personnels impliqués dans la qualité au sein de leur unité (cursus, département, structure d'appui) ;
- Des étudiants désignés par le Conseil des étudiants ou déjà actifs dans une Commission Qualité sectorielle (soit du cursus concerné).

Les Commissions Sectorielles Qualité ont pour mission :

- Sur la base du diagnostic et des pistes identifiées au sein des différents cursus, de proposer des pistes d'action et de projets à la Commission Générale Qualité afin d'alimenter et actualiser la vision globale de la HELB-Ilya Prigogine ;
- D'assurer au sein de leur cursus la gestion et le suivi de la qualité dans le cadre de la vision qualité institutionnelle définie par la Commission Générale Qualité.

⁸ Décret créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) organisé ou subventionné par la Communauté française

⁹ Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités (article 9).

X. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UN DOMAINE D'ETUDES OU ENTRE LES DOMAINES D'ETUDES ORGANISE PAR LA HE.

La HELB-Ilya Prigogine souhaite que chaque étudiant puisse maîtriser les techniques, les disciplines et la déontologie professionnelle du cursus qu'il a choisi. Nous considérons que toutes les activités d'apprentissage (générales, techniques, méthodologiques, pratiques...) doivent concourir à cette maîtrise. Le dialogue entre les acteurs des différentes disciplines enrichit le dispositif pédagogique.

Les réunions pédagogiques, les réunions en matière de stages, de mémoires/TFE...permettent d'établir ce dialogue constructif entre les disciplines. La centralisation de ces contacts est réalisée au sein du Conseil Pédagogique dans lequel siègent, entre autres, des étudiants élus.

La HELB-Ilya Prigogine cherche à développer les rencontres entre les étudiants et les enseignants des différents cursus par des travaux sur des thèmes communs, par des voyages d'études, par des partenariats, par des activités ludiques ou culturelles...

Elle considère que le meilleur moyen d'accéder à une citoyenneté responsable, est de refuser les ghettos et d'apprendre à connaître l'autre dans sa spécificité professionnelle et sa singularité.

Dans le cadre des moyens budgétaires disponibles et afin de permettre des projets communs au point de vue pédagogique, culturel, social, technique, scientifique..., des outils de communication performants ont été mis en place entre les implantations. Les bibliothèques font l'objet d'une attention particulière, tant par les missions pédagogiques de formation des étudiants à la recherche documentaire, que par leur aménagement et par leur équipement, leur donnant par là-même une situation centrale en termes de communication.

XI. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HELB-ILYA PRIGOGINE POUR EXECUTER LE DECRET DU 30 JANVIER 2014 RELATIF A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INCLUSIF.

La HELB-Ilya Prigogine s'est engagée depuis de nombreuses années à favoriser l'intégration des personnes à besoins spécifiques. Cet engagement se voit renforcé par le Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif.

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'adaptations introduit une demande au service d'accueil en envoyant un mail à l'adresse : ens.sup.inclusif@helb-prigogine.be et en suivant la procédure décrite dans le Règlement des Etudes (RDE).

En cas de reconnaissance du besoin spécifique, la Haute Ecole se prononce sur la mise en place d'aménagements raisonnables.

Objectifs de l'article 2 :

« 1° offrir des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues, correspondant aux niveaux 5 à 8 du cadre francophone des certifications, et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants, à l'issue des cycles d'études ou par valorisation d'acquis personnels, professionnels et de formations ;

2° participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique ;

3° assurer des services à la collectivité, grâce à leur expertise pointue et leur devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

Ces différentes missions s'inscrivent dans une dimension essentielle de collaborations et d'échanges internationaux, avec des institutions ou établissements fédéraux, régionaux ou d'autres communautés belges ou au sein de la Communauté française ».

Objectifs de l'article 3, §1 :

« 1° accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;

2° promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;

3° transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun ;

4° garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;

5° développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie ;

6° inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales. »

Objectifs de l'article 4, §1

« 1° l'enseignement supérieur de type court qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis ; il est dispensé en Haute Ecole, en Ecole supérieure des Arts ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale et peut mener à une certification de niveau 5 ou 6 ;

2° l'enseignement supérieur de type long qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie en deux cycles ; il est dispensé dans les Universités, les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des Arts ou l'enseignement supérieur de promotion sociale et peut mener à une certification finale de niveau 7 »